

**Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP)  
und David Papaux (SVP),  
die ihn beauftragen, den Renovations- und Investitionsbedarf  
der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang  
mit dem geplanten Neubau zu integrieren**

En séance du 15 février 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 22 de MM. M. Parpan et D. Papaux lui demandant de considérer les besoins en rénovation et en investissements des bâtiments existants du site scolaire de la Vignettaz dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment.

#### **RÉSUMÉ DU POSTULAT**

Suite aux discussions pour le crédit d'étude concernant la nouvelle construction de l'école de la Vignettaz, les postulants relèvent le fait que des rénovations des bâtiments sur le site n'étaient envisagées que dans un futur indéfini, quand les finances le permettraient.

Ils demandent qu'une étude relative aux besoins en rénovation et en investissements des bâtiments existants soit menée dès maintenant, dans le but de planifier les travaux en accord avec la nouvelle construction afin d'en amenuiser des coûts supplémentaires.

Par leur postulat, les auteurs s'appuient sur les éléments suivants:

1. Une partie du bâtiment B a déjà été démolie en raison de risque d'effondrement;
2. Plusieurs demandes de rénovation de la part de l'école et du conseil des parents ont été refusées;
3. Réduction des coûts en cas de planification coordonnée, surtout pour les installations techniques (chauffage, canalisations, installations électriques, etc.).

#### **RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL**

L'option de ne pas intégrer la rénovation ou la transformation des bâtiments existants au programme du concours pour l'agrandissement du site scolaire de la Vignettaz répondait effectivement à des raisons budgétaires, mais aussi et surtout parce que d'ouvrir la réflexion à l'ensemble du site était plus chronophage et préterrait une ouverture dans les délais des nouvelles classes nécessaires à l'absorption de la croissance des effectifs d'écoliers. Un des participants au concours l'a d'ailleurs démontré avec sa proposition de rénover et transformer les bâtiments existants parallèlement à la construction d'un nouveau bâtiment. Cette solution permettait une mise aux normes de l'ensemble du site, malheureusement elle conduisait à une livraison des locaux différée d'au moins une année, à

des salles de classe manquantes pendant la rénovation/transformation des bâtiments existants et au final, à un manque de salles de classe par rapport au programme demandé. En définitive, cette proposition ne respectait pas le cahier des charges du concours.

Si les bâtiments existants n'ont pas été considérés dans le cadre du programme du concours pour l'agrandissement du site scolaire de la Vignettaz, le développement de certains aspects du projet en a tenu compte, allant dans le sens de la demande émise par les postulants:

Tout d'abord, il a été décidé de profiter du raccordement du nouveau bâtiment au chauffage à distance (CAD) pour passer à ce mode de chauffage durable sur l'ensemble du site. Les frais pour le raccordement des bâtiments existants au CAD, d'un montant de 200'000 francs, ont été votés dans le cadre du budget 2018.

Ensuite, en ce qui concerne, la toiture du nouveau bâtiment permettant l'installation de panneaux photovoltaïques en nombre suffisant pour alimenter l'ensemble du site et ce faisant d'augmenter l'autoconsommation, il a été décidé de connecter les bâtiments existants à l'installation photovoltaïque. Le montant de 39'000 francs nécessaire à l'interconnexion est inclus au devis général de la nouvelle construction.

L'adaptation des installations d'alerte et d'éclairage de secours des bâtiments existants a également été étudiée selon un concept qui englobe l'ensemble du site. Le cas échéant et si nécessaire, elle fera également l'objet d'une demande de crédit dans le cadre du budget 2019.

Un élément de réponse supplémentaire à la demande des postulants est l'étude de faisabilité réalisée en 2017 qui a évalué la mise aux normes / transformation du bâtiment B en fonction de deux scénarios distincts: soit le maintien de salles de classe avec leur mise en conformité, tant du point de vue énergétique, programmatique qu'en terme d'accessibilité et de voies de fuite; soit un changement d'affectation en vue d'abriter un accueil extrascolaire qui permettrait à la Ville de rapatrier dans ses propres locaux l'AES actuellement situé sur le site FriGlâne. Le choix de l'un ou l'autre programme dépendra en grande partie du résultat des autres options étudiées par la Ville pour réduire la pression sur les sites du Botzet et de la Vignettaz. Un crédit de 600'000 francs a été alloué dans le cadre du budget 2018 en vue de financer les études jusqu'à la phase de réalisation, pour laquelle un crédit de construction sera demandé ultérieurement.

Si certaines demandes de rénovation émises tant par l'école que par le conseil des parents n'ont pas pu être considérées, il est utile de relever que depuis 2007, plus de 2,5 millions de francs ont été investis en divers travaux de rénovation ou de réfection. Parmi les postes les plus importants, on relèvera les revêtements des sols des salles de sport, l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, la transformation des WC ainsi que la réfection des revêtements de sols et la peinture dans les bâtiments A, B et C, la démolition du préau couvert du bâtiment B ainsi que la mise en place d'un couvert provisoire en réponse à la demande du conseil des parents, et dernièrement, le remplacement des vitrages du bâtiment B.

De manière générale, il est également utile de souligner que le Service d'urbanisme et d'architecture est en train d'établir un inventaire du parc immobilier de la Ville en vue de la planification de son assainissement du point de vue énergétique. Les premiers résultats sont attendus dans le courant 2018 et sur cette base, une priorisation sera établie en vue de demande de crédit au budget 2019.

Le postulat n° 22 est ainsi liquidé.